

# Chapitre V

## Types de PROJETS INDIVIDUELS Projets – Programmes - Plans

- Trois types de projets individuels : PAI – PPS - PIAS (p. 1).
- Le projet d'accueil individualisé : PAI (p. 2).
- Éléments constitutifs du PAI (p. 3).
- Le Projet Personnalisé de Scolarisation : PPS (p.4).
- Éléments constitutifs du PPS (p. 5-6).
- Document de mise en œuvre du PPS école maternelle.
- Document de mise en œuvre du PPS école élémentaire.
- Document de mise en œuvre du PPS second degré.
- Du signalement des difficultés au Projet d'Aide Spécialisée : PIAS (p. 7).
- Du repérage des difficultés à la mise en place des aides (p. 8-9).
- Outils pratiques :
  - . Projets individuels d'aide spécialisée (2 outils pratiques – PIAS) (p. 10-11) ;
  - . Bilan du projet individuel d'aide spécialisée (outil pratique – PIAS) (p. 12) ;
  - . Projet d'aide spécialisée de groupe (outil pratique – PASG 1) (p. 13) ;
  - . Projet d'aide spécialisée de groupe (outil pratique – PASG 2) (p. 14) ;
  - . Projet d'aide spécialisée de groupe (outil pratique – PASG 3) (p. 15) ;
  - . Projet d'aide spécialisée de groupe (outil pratique – PASG 4) (p. 16-17).
- Tableaux de synthèse : Projets, Programmes, Plans (p. 18-19).
- Synthèse : prise en compte des besoins des élèves en difficulté dans le 1<sup>er</sup> degré (p. 20).
- Le plan d'accompagnement personnalisé : PAP (p.21-22-23).
- Document de mise en œuvre du PAP (maternelle – élémentaire – collège – lycée)

*N.B. : Les documents de mise en œuvre du PPRE se trouvent au chapitre I*

# Trois types de projets individuels : PAI – PPS - PIAS

## - Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

- Le projet d'accueil individualisé (**PAI**) est destiné aux enfants atteints de troubles de la santé.
- Il se fait à la demande de la famille et sous la responsabilité du médecin scolaire.
- Les suivis CMP nécessiteront un PAI, seulement s'il est constaté un retentissement important sur les apprentissages. Sinon, pour ce type de suivi, une autorisation de sortie sera suffisante (Cf. document similaire "Autorisation de sortie pour prise en charge orthophonique sur temps scolaire", classeur Education Inclusive (BEP-ASH), chapitre VI).
- Le PAI nécessite que l'école contacte le médecin scolaire. Celui-ci apportera lui-même le document nécessaire.

## - Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)(cf. chapitre IV)

- Le projet personnalisé de scolarisation concerne les enfants présentant un handicap et qui nécessitent des aménagements pédagogiques et éducatifs importants liés aux conséquences de leur handicap sur les apprentissages.
- Les PPS sont élaborés par la MDA et concernent tout enfant en situation de handicap.
- Dans l'éventualité de la mise en place d'un **PPS**, contacter l'enseignant référent qui donnera les informations nécessaires :
- Il proposera :
  - . ou de faire, en son absence, une **Equipe Educative** puis de lui envoyer le compte-rendu ;
  - . ou une **Equipe de Suivi de Scolarisation**. Il se chargera alors de l'animation et du compte-rendu qu'il transmettra lui-même à l'**Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation à la MDA**.

## - Le Projet Individuel d'Aide Spécialisée (PIAS)

Pour les élèves rencontrant des difficultés persistantes, le PIAS est organisé pour répondre aux **besoins identifiés**.

Le projet d'aide spécialisée envisagé pour un élève donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître et partager la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques (PPRE...).

Le document précise :

- les objectifs visés,
  - la démarche envisagée,
  - une estimation de la durée de l'action
- les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre.

**Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.**

# Le Projet d'Accueil Individualisé : P.A.I.

Le PAI permet à un élève ayant une pathologie plus ou moins lourde et spécifique (telle qu'allergie alimentaire, asthme, diabète, etc.) d'être pris en charge globalement en tenant compte de sa problématique médicale qui nécessite une attention et des gestes précis. Cette pathologie chronique n'entraîne pas, a priori, d'incapacité susceptible d'entraver l'accès aux apprentissages. Par contre, elle suppose :

- des précautions, des soins et/ou des prises médicamenteuses sur le temps scolaire ;
- la connaissance du protocole d'intervention en cas de manifestations aiguës de la maladie.

## Textes officiels :

Circulaire n° 99-1181 du 10 novembre 1999. BO n° 41 du 18 novembre 1999.

Encart n° 34. BO du 18 septembre 2003 - Enfants et adolescents atteints de troubles de santé.

- *"Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles".*
- *"Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. Celui-ci associe l'enfant ou l'adolescent, sa famille, l'équipe éducative ou d'accueil, les personnels de santé rattachés à la structure, les partenaires extérieurs et toute personne ressource".*
- *"Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte-tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant ou de l'adolescent, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'intervention des partenaires. Sont notamment précisés les conditions des prises de repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, leur durée, leur contenu, les méthodes et les aménagements souhaités".*
- *"Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant ou de l'adolescent durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité. Il indique notamment les régimes alimentaires, aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités incompatibles avec sa santé et les activités de substitution qui seront proposés".*

## La démarche est la suivante :

- Le P.A.I. est initié avec l'accord de la famille lorsqu'une pathologie connue suscite des inquiétudes.
- Le médecin de l'Éducation Nationale, en charge de l'école ou de l'établissement, est contacté. Il prend toutes les dispositions qu'il juge nécessaires pour contribuer à son élaboration.
- Le formulaire est fourni par le médecin scolaire. Il est daté et signé nominativement par toutes les parties prenantes.
- Le P.A.I. est révisable à tout moment, en fonction de l'évolution de la maladie et au minimum chaque année.
- Une copie du P.A.I. est à adresser au Service de Psychologie de la D.D.E.C.

Les prises en charge dans le domaine du soin peuvent être délivrées dans le cadre de simples consultations extérieures. Celles-ci peuvent donner lieu à l'élaboration d'un P.A.I. en cas de répercussions importantes sur les apprentissages.

Les partenaires du PAI sont :

- la famille qui en fait la demande par écrit à l'établissement scolaire ;
- le médecin traitant et/ou le spécialiste qui suit l'enfant et transmet une ordonnance à l'établissement (par l'intermédiaire de la famille) ;
- le chef d'établissement ;
- le médecin de l'éducation nationale qui a la responsabilité de l'information et du suivi médical dans l'établissement du 1er degré, l'infirmière scolaire dans le 2nd degré.

Pour plus de précisions, se référer au paragraphe n° 4 du "Guide méthodologique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : enfants ou adolescents pris en charge dans le secteur sanitaire".

# Éléments constitutifs du P.A.I.

## - Identité de l'élève

## - Référents à contacter (n° de téléphone)

1. Parents.
2. Médecin traitant.
3. Médecin spécialiste.
4. Médecin scolaire.
5. Intervenants extérieurs (kinésithérapeute, infirmière, etc.).

## - Besoins spécifiques de l'élève

- Transport.
- Restauration.
- Accessibilité aux locaux...

## - Soins particuliers

- Local.
- Médicaments par voie orale, inhalée ou auto-injectable.
- Réserve de matériel.
- Fréquence et horaires des interventions.

## - Aménagements proposés

- Besoins quotidiens.
- Activités physiques.
- Activités extra-scolaires.
- Mobilier adapté.
- Classes transplantées.

## - Descriptif du Projet d'Accueil Individualisé

## - Protocole d'urgence

## - Signataires

## - Rappel du secret professionnel.

# Le Projet Personnalisé de Scolarisation : P.P.S.

## (Enfant en situation de handicap)

La loi du 11 février 2005 définit la scolarité comme un droit pour tous les enfants handicapés, quels que soient leur handicap et leur mode de scolarisation (ULIS, établissements médico-sociaux...). Chacun d'entre eux est inscrit dans un **établissement scolaire de référence**.

Le P.P.S. fait partie du plan de compensation du handicap.

Le **Projet Personnalisé de Scolarisation** (P.P.S.) définit les modalités de déroulement de la scolarité, des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et para-médicales répondant aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap.

### **Textes officiels :**

Loi du 11 février 2005. Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005. Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005.

Décret n° 2006-126 du 17 août 2006.

- *“La loi du 11 février 2005 précise que tout élève présentant un handicap doit bénéficier d'un Projet Personnalisé de Scolarisation qui a pour objet de coordonner les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et para-médicales, répondant aux besoins particuliers de l'élève. Pour chaque élève concerné, une Équipe de Suivi de Scolarisation se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur le déroulement de son projet ; l'équipe pourra se réunir, en tant que de besoin, si des difficultés sont repérées par l'élève, ses parents, son ou ses enseignant(s)”.*

Le P.P.S. accompagne l'enfant en situation de handicap tout au long de son parcours de formation, en proposant des modalités de déroulement de ce parcours.

Ce sont **les parents** qui sont à l'initiative de la demande de PPS à la MDPH (ou MDA).

L'enseignant référent s'assure de la mise en œuvre du PPS et de son fonctionnement.

# Éléments constitutifs du P.P.S.

*(Document MDA)*

- Date d'élaboration
- Coordinateur MDPH (ou MDA 49)
- Identification de l'élève
- Identification du lieu de scolarisation
- Orientation concernant la scolarité (type de scolarisation)
- Aides déjà mises en œuvre (à l'école, à l'extérieur)
- Aménagement et accompagnement pour la scolarité ASH oui/non
- Objectifs visés par le PPS
- Préconisations de l'Équipe Pluridisciplinaire (EPE)
  - Orientation en établissement médico-social.
  - Scolarisation en milieu ordinaire (temps plein/partiel).
  - Scolarisation en CLIS/ULIS.
  - Temps partagé.
  - Accompagnement AVS (quotité horaire).
  - Matériel adapté.
  - Transport de l'élève (Conseil Général).
- Observations éventuelles de l'EPE
- Activités attendues de la personne chargée de l'Aide Humaine
- Choix pour le parcours scolaire des jeunes sourds, d'un mode de communication
- Matériel pédagogique
- Mobilier adapté
- Transport scolaire

- **Préconisations scolaires**

- Aides visuelles.
- Aides auditives.
- Aides informatiques.
- Aides comportementales.
- Autres aides.

- **Avis de la famille**

- **Date de mise en œuvre du PPS**

- **Informations connues sur les aménagements d'examen**

- **Orientation vers un dispositif médico-social**

- **Préconisation**

- **Commentaires**

- **Signatures :**

- élève, représentants légaux, président de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

## Le PIAS : du SIGNALEMENT des DIFFICULTÉS au PROJET INDIVIDUEL d'AIDE SPÉCIALISÉE

<i>Démarche</i>	<i>Documents</i>
<b>Signalement des difficultés des enfants par les enseignants</b>	
<p>Rencontre avec l'enseignant de la classe pour évoquer le cas d'un (ou plusieurs enfants).</p> <p>Lors de cette rencontre, nous nous mettrons d'accord sur les modalités d'observation en classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- horaire, matière...</li> <li>- double observation souhaitée ou non (je prends la classe en main afin de permettre à l'enseignant d'observer à son tour),</li> <li>- autre...</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>Par l'enseignant de la classe</i></p> <p><u>Analyse des évaluations diagnostiques</u> ou <u>Tableau de conseil de cycle</u> ou <u>Demande d'aide</u> : faits ou signes préoccupants, difficultés, points forts des élèves, résumé des démarches éventuelles déjà expérimentées.</p> <p style="text-align: center;"><i>Par l'enseignant spécialisé</i></p> <p><u>Fiche signalétique</u> : (enfants pas encore suivis)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renseignements administratifs,</li> <li>- cursus scolaire de l'enfant.</li> </ul>
<b>Recueil d'informations complémentaires par l'enseignant spécialisé</b>	
<p><u>Investigations complémentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observations en classe,</li> <li>- travaux de l'enfant,</li> <li>- activité en petit groupe,</li> <li>- entretien avec l'enfant,</li> <li>- bilan individuel.</li> </ul> <p><u>Entretiens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec les autres enseignants,</li> <li>- avec les parents,</li> <li>- avec d'éventuels partenaires extérieurs.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>Par l'enseignant spécialisé</i></p> <p><u>Analyse approfondie des évaluations diagnostiques.</u></p> <p><u>Synthèse et analyse</u> des informations recueillies.</p>
<b>Synthèse entre les partenaires</b>	
<p>Temps de synthèse et d'échange pour confronter les informations, les attentes et envisager ensemble des pistes de travail.</p> <p>Selon l'importance des besoins, ces temps de synthèse pourront avoir lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre l'enseignant de la classe et l'enseignant spécialisé,</li> <li>- en équipe de cycle ou d'école,</li> <li>- avec les partenaires extérieurs.</li> </ul> <p>→ Décision finale en conseil de cycle ou lors des bilans/préparations de l'aide personnalisée.</p>	<p><u>Compte-rendu de conseils de cycle</u> avec les suites à donner :</p> <p>Pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien en classe,</li> <li>- aide personnalisée,</li> <li>- aide spécialisée.</li> </ul> <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande d'examen psychologique à la DDEC,</li> <li>- demande de visite médicale,</li> <li>- proposition de suivi extérieur,</li> <li>- saisine...</li> </ul>
<b>Mise en place du projet d'aide</b>	
<p>Mise au point du projet.</p> <p>Proposition à l'enfant et aux parents. → <b>C'est ici le projet définitif qui est présenté mais les parents ont été régulièrement informés et associés à ce projet tout au long de ces démarches.</b></p>	<p style="text-align: center;"><i>Par l'équipe enseignante</i></p> <p>Rédaction des projets de groupe d'aide personnalisée.</p> <p style="text-align: center;"><i>Par l'enseignant de la classe</i></p> <p>Rédaction des PPRE.</p> <p style="text-align: center;"><i>Par l'enseignant spécialisé</i></p> <p>Rédaction du projet d'aide spécialisée.</p>



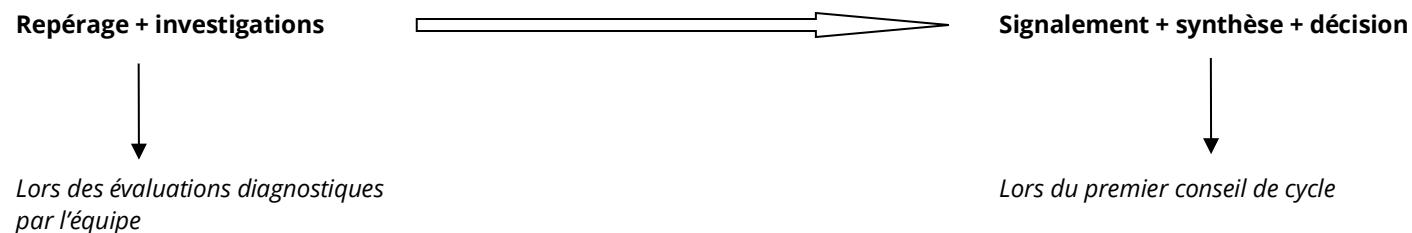
## Du repérage des difficultés à la mise en place des aides

Avant la mise en place des aides à apporter à un élève en difficulté, différentes étapes sont nécessaires :

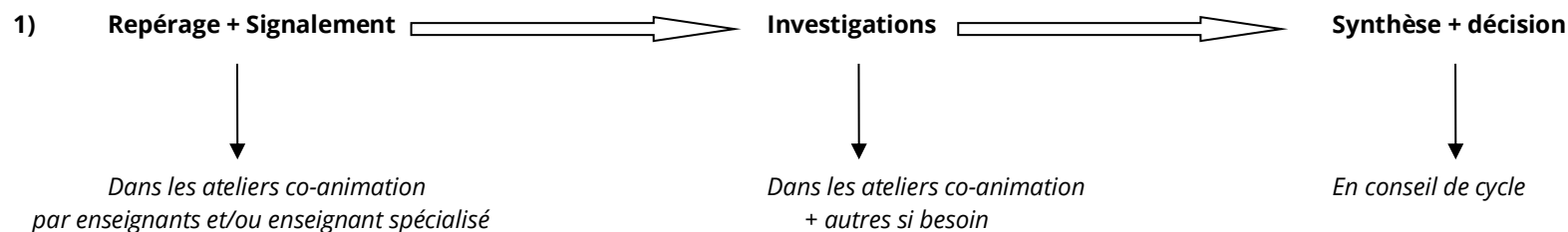
- **Le repérage** : c'est généralement l'enseignant de la classe qui repère des difficultés chez un élève mais ça peut aussi être un collègue lors de décloisonnement et/ou l'enseignant spécialisé lors de co-animations.
- **Le signalement** : par l'enseignant de la classe.
- **Les investigations complémentaires** : par l'enseignant spécialisé. Elles peuvent prendre diverses formes (observations en classe, travaux de l'enfant, activité en petit groupe, entretiens, bilan individuel...).
- **Le temps de synthèse** : temps d'échange et d'analyse pour confronter les informations, les attentes et envisager ensemble des pistes de travail.
- **La décision** du type d'aide à mettre en place (soutien en classe, ateliers de prévention, aide personnalisée, aide spécialisée, autres aides extérieures).

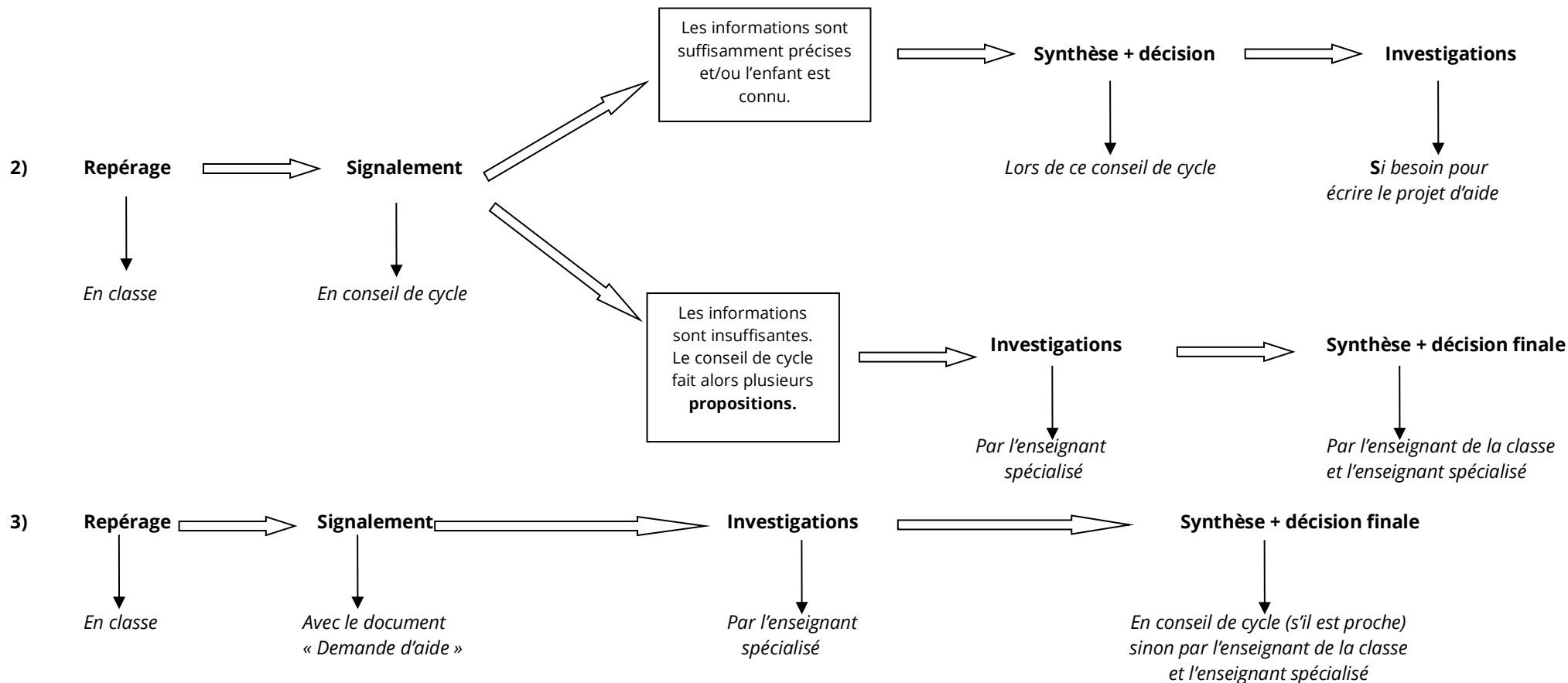
► *Selon la période de l'année et les circonstances, la chronologie de ces différentes étapes peut varier.*

En début d'année :



Plusieurs scénarios en cours d'année :





**Dans tous les cas, à l'issue de ces démarches, il y a ► Mise en place du projet d'aide**

Proposition à l'enfant et aux parents.

→ C'est ici le projet définitif qui est présenté mais **les parents ont été régulièrement informés et associés à ce projet tout au long de ces démarches.**

Par l'équipe enseignante : **Rédaction des projets de groupe d'aide personnalisée.**

Par l'enseignant de la classe : **Rédaction des PPRE.**

Par l'enseignant spécialisé : **Rédaction du projet d'aide spécialisée.**

## Projet individuel d'aide spécialisée

Rédigé le :

**Nom :**  
**Prénom :**  
**Classe :**

**Période :**  
**Séances :**

**Points forts de l'élève :**

**Synthèse des difficultés :**

**Analyse des difficultés :**

**Compétences du socle commun visées :**

**Axes de travail / Objectifs**

**Supports envisagés**

**Actions envisagées en classe**

**Evaluations**

- diagnostique :
- finale :

**Bilan prévu le :**

**Suite à donner :**

## Projet individuel d'aide spécialisée

Date :

Ecole :  
Prénom / Nom :  
Classe :

<b>Points forts :</b>	<b>Difficultés :</b>
<b>Analyse et synthèse des difficultés :</b>	<b>Modalités de prise en charge :</b> ..... séance(s)/semaine <b>Durée :</b> <b>Nombre de séances :</b> <b>Bilan prévu le :</b>

**DOMAINE :**

Compétence du socle commun à développer :

<b>Objectifs</b> Etre capable de :	<b>Moyens mis en œuvre</b>		<b>Critères d'évaluation</b>
	En classe	En aide spécialisée	

## Bilan du projet individuel d'aide spécialisée

Rédigé le :

Elève :

Classe :

Enseignant :

Domaine d'intervention :

	Progrès	Difficultés
<b>Compétences transversales</b>		
<b>Compétences disciplinaires</b>		
<b>Besoins</b>	Suite à donner au projet :	

**Décision :**Poursuite Modification arrêt

Ecole :  
Classe :

## Projet d'Aide Spécialisée de groupe

Date :

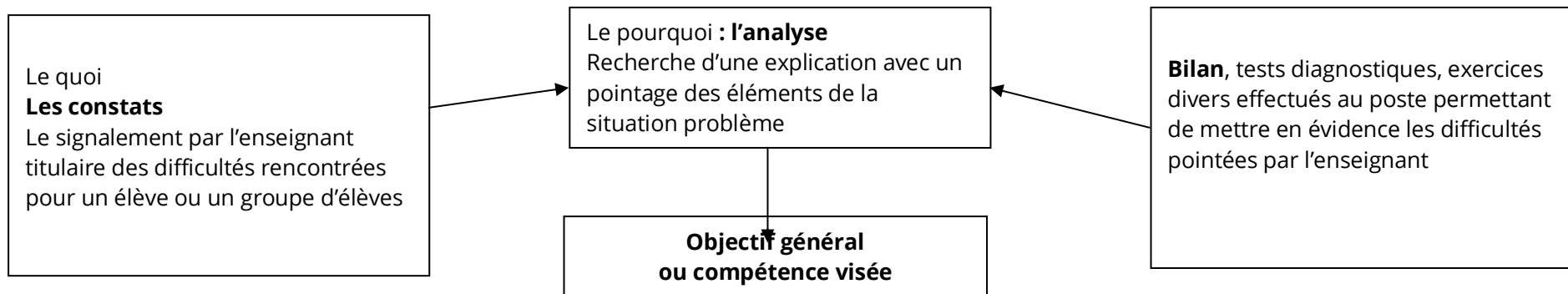
Prénom / Nom :	Prénom / Nom :	Prénom / Nom :	Prénom / Nom :
<b>Points forts :</b>	<b>Difficultés :</b>		
<b>Analyse et synthèse des difficultés :</b>	<b>Modalités de prise en charge : .....</b> séance(s)/semaine <b>Durée :</b> <b>Nombre de séances :</b>  <b>Bilan prévu le :</b>		

**DOMAINE :**

Compétence du socle commun à développer :

Objectifs IO 2008 Etre capable de :	Moyens mis en œuvre		Critères d'évaluation
	En classe	En aide spécialisée	

## Projet d'Aide Spécialisée de groupe



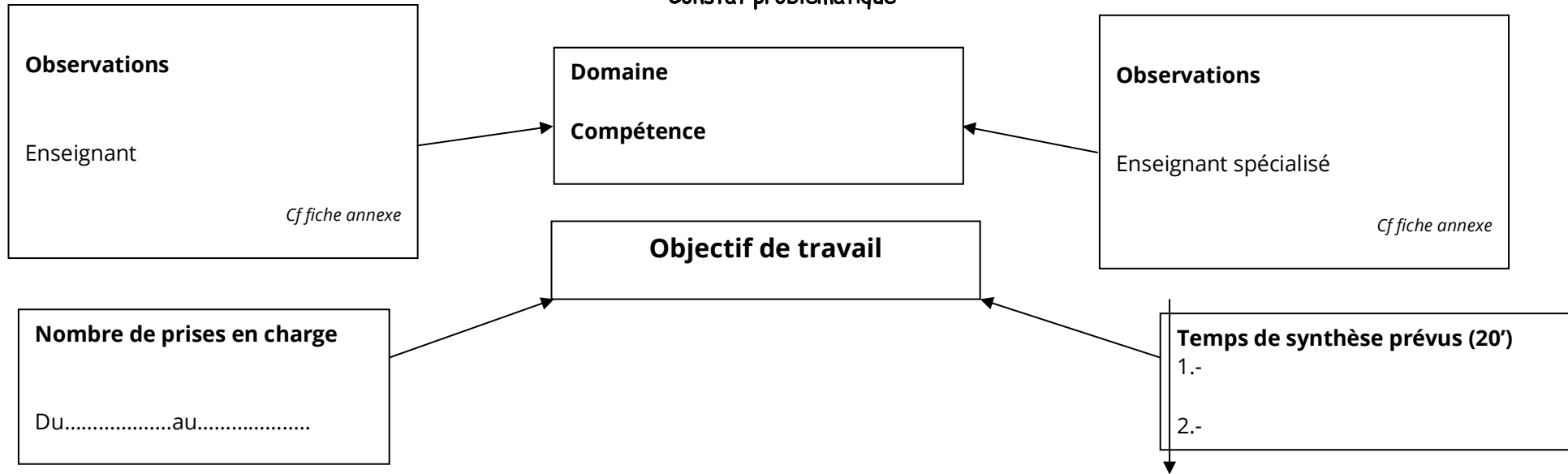
**GROUPE :**

**Période :**

Points de difficulté à prendre en compte	Dates	Objectifs spécifiques	Déroulement Moyens utilisés		Remarques
			En classe	Au local	
<b>Nombre de prises en charge :    Evaluation le :</b>					

## Projet d'Aide Spécialisée de groupe

### Constat problématique



Objectifs spécifiques	Moyens mis en place		Observations Evaluations - Remarques
	En classe	Au local	



## Projet d'Aide Spécialisée de Groupe

**Année 20 /20**

**Période : du                      au**

Modalités :

- **Lieu** : local

- **Nombre de séances** : séances

- **Jours** :

Elève (date de naissance)	Classe	Enseignant(e)s

**Besoins du groupe :**

	Ressources	Difficultés	Besoins
<b>Domaine du cognitif disciplinaire</b>	-	-	-
<b>Domaine du cognitif transversal</b>	-	-	-
<b>Domaine des relations aux autres</b>	-	-	-

<b>COMPETENCE visée</b> (socle commun pilier 3)	
<b>Connaissances et Capacités</b>	<b>Attitudes</b> (pilier 7)
-	-

<p><b>DOMAINE :</b>  <b>OBJECTIFS PRINCIPAUX (programmes 2008) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication</li> </ul>
<p><b>OBJECTIFS INTERMEDIAIRES</b></p>

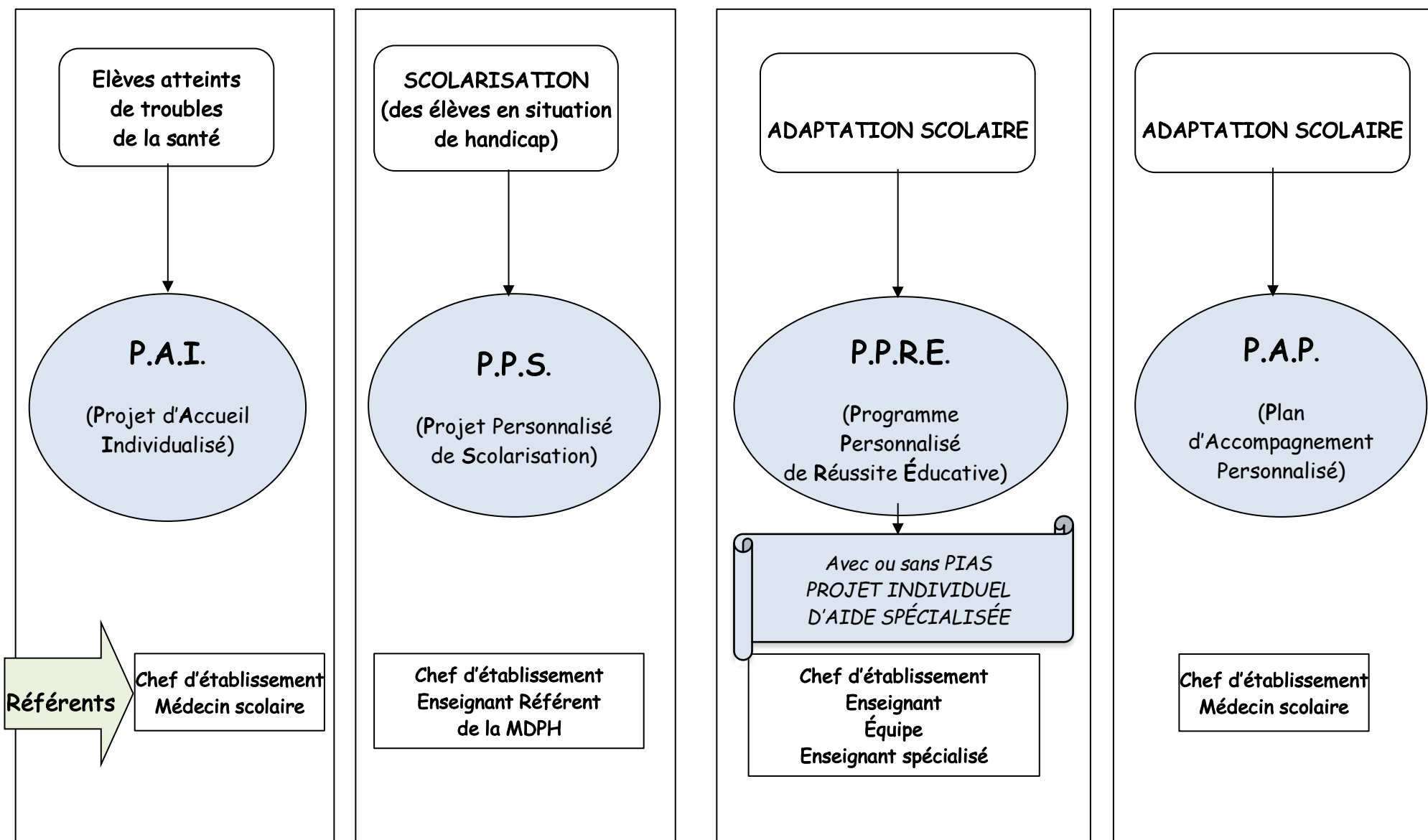
<p><b>EVALUATIONS</b></p> <p><b>Evaluations diagnostiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> <p><b>Evaluation formative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto-évaluation à chaque séance, observations</li> <li>- Evaluations nationales</li> </ul> <p><b>Evaluation sommative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de fin de projet</li> </ul>
---

<b>OUTILS DE MEDIATION</b>	<b>Supports</b>	<b>STRATEGIE</b> : Aide méthodologique mise en place / spécificité du maître E	<b>LIEN AVEC LA CLASSE</b>
-	-	-	-

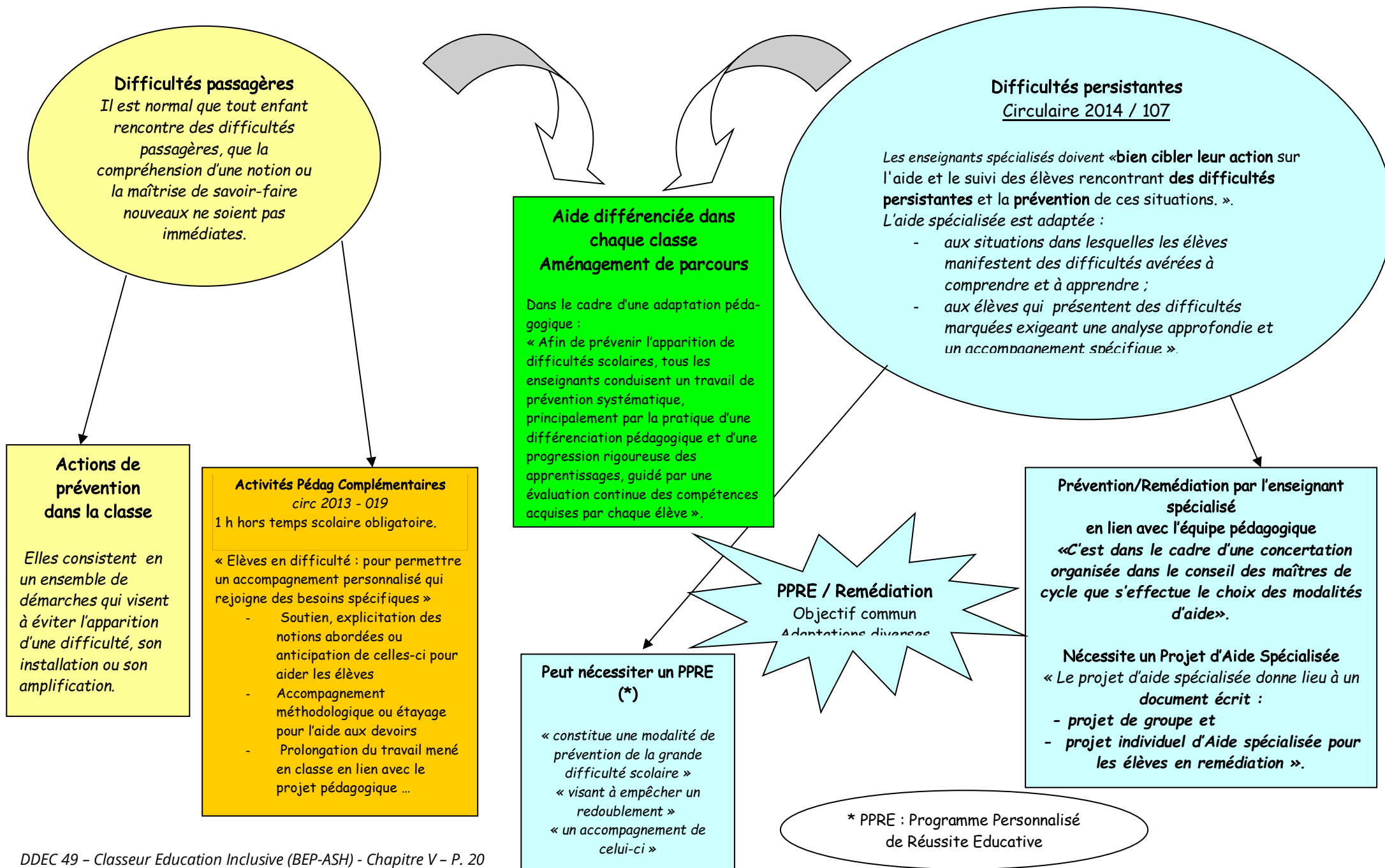


<b>Tableau de synthèse : Projets, Programmes, Plans</b>					
	<b>PAI Projet d'Accueil Individualisé</b>	<b>PPS Projet Personnalisé de Scolarisation</b>	<b>Le PIAS Projet Individuel d'aide spécialisée</b>	<b>PPRE Programme Personnalisé de Réussite Educative</b>	<b>Le PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé</b>
<b>Références textes officiels</b>	Encart BO n° 34 18-09-2003	Décret 30-12-2005 Cirulaire 2006-126 du 17-08-2006	Cirulaire 2014 -107 du 18-08-2014	Loi du 23-04-2005 art.16 cirulaire 2006-138 du 25-08-2006	Cirulaire 2015 016 du 22/01/2015
<b>Pour qui ?</b>	Enfants et adolescents atteints de troubles de la santé	Elèves en situation de handicap	Elèves en difficultés persistantes et résistantes aux autres aides apportées en classe, dans le cycle, en APC...	Elèves qui risquent de ne pas maîtriser les compétences de fin de cycle (socle commun) Elèves maintenus	Elèves non en situation de handicap Elèves reconnus en grande difficulté scolaire due à un trouble des apprentissages (dys...)
<b>Origine de la demande</b>	Les parents ou représentants légaux	Les parents ou l'élève majeur ou les représentants légaux à leur initiative ou sur sollicitation de l'équipe éducative	Au cours du conseil de cycle suite à des évaluations diagnostiques et des observations corrélées, des bilans de compétences complémentaires	Au cours d'un conseil de cycle suite à des évaluations diagnostiques et des observations corrélées	Au cours d'un conseil de cycle, ou à la demande des parents, avec des bilans de professionnels Définit les aménagements et adaptations pour l'élève au cours de sa scolarité
<b>Différents acteurs</b>	Le chef d'établissement Le médecin scolaire	L'élève Les parents Le chef d'établissement L'enseignant référent de la MDPH	L'enseignant spécialisé en collaboration avec le maître de la classe. Le chef d'établissement L'élève et sa famille	L'enseignant de la classe (avec l'équipe pédagogique, l'enseignant spécialisé) Le chef d'établissement L'élève et sa famille	Le chef d'établissement Le médecin scolaire La famille Les partenaires (orthophoniste...) Diagnostic de professionnels : neuropédiatre – Ortho – Centre du langage ...
<b>Elaboration</b>	Le médecin scolaire	EPE (Equipe Pluridisciplinaire D'Evaluation) et CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie)	L'Enseignant Spécialisé rédige un document qui souligne la cohérence entre les besoins et les réponses apportées. Les objectifs sont ciblés. Le PPRE est complémentaire de cette aide spécialisée	L'Enseignant en lien avec l'élève, sa famille, l'enseignant spécialisé	Le médecin scolaire et l'équipe pédagogique. Si pas de médecin EN, faire le doc et envoyer à signer.
<b>Destinataires</b>	Médecin ☐☐Ecole et lieux fréquentés dans le cadre scolaire ☐Famille ☐ Inspection départementale	MDPH ☐ Famille ☐ Ecole	Ecole La famille est informée des aides apportées. Les modalités du PAS sont inscrites dans le PPRE.	Ecole ☐ Famille (document indispensable dans les dossiers d'orientation)	Médecin ☐☐Ecole et lieux fréquentés dans le cadre scolaire ☐☐Famille☐☐ Inspection départementale

## Tableau de synthèse : Projets, Programmes, Plans



# Synthèse : Prise en compte des besoins des élèves en difficulté dans le 1<sup>er</sup> degré



# Plan d'Accompagnement Personnalisé : le PAP

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République introduit à l'article L. 311-7 du code de l'éducation le plan d'accompagnement personnalisé (PAP). L'article D. 311-13 du même code prévoit que « les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé prévu à l'article L. 311-7, après avis du médecin de l'éducation nationale. Il se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative. Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans. »

La présente circulaire a pour objet de définir le public visé par le plan d'accompagnement personnalisé, son contenu ainsi que la procédure et les modalités de sa mise en œuvre (cf. Guide « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : quel plan pour qui ? »).

## 1. Les élèves concernés

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le plan d'accompagnement personnalisé répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.

Il n'est pas une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment pour une aide humaine, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, une dispense d'enseignement ou un maintien en maternelle.

Le plan d'accompagnement personnalisé ne s'adresse pas non plus aux élèves ayant des droits ouverts au titre du handicap, y compris dans un domaine non scolaire, qui bénéficient à leur demande d'un projet personnalisé de scolarisation, conformément aux dispositions prévues par les articles D. 351-5 à D. 351-8.

Le plan d'accompagnement personnalisé ne constitue pas pour les familles un préalable nécessaire à la saisine de la MDPH.

A compter de la publication de la présente circulaire, le PAP devient l'unique dispositif destiné à ces élèves. Ils peuvent toutefois bénéficier également d'un PAI lorsqu'une pathologie le justifie (allergie ou intolérance alimentaire, maladie nécessitant un protocole d'urgence, etc.).

## **2. La procédure de mise en place du plan d'accompagnement personnalisé**

Le plan d'accompagnement personnalisé peut être mis en place soit sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe soit, à tout moment de la scolarité, à la demande de l'élève majeur, ou, s'il est mineur, de ses parents ou de son responsable légal.

Lorsque le conseil des maîtres ou le conseil de classe propose la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé en application de l'article L. 311-7 du code de l'éducation, le directeur ou le chef d'établissement en informe l'élève majeur, ou, s'il est mineur, ses parents ou son responsable légal et recueille son accord sur le principe de la mise en place de ce plan. Dans le second degré, le professeur principal de l'élève peut être à l'initiative de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé.

Le constat des troubles est fait par le médecin de l'éducation nationale ou par le médecin qui suit l'enfant, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève.

A la suite de ce constat, le médecin de l'éducation nationale donne un avis sur la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé. Pour les élèves de l'enseignement agricole, cet avis est formulé par un médecin désigné par l'autorité académique compétente.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement élabore le plan d'accompagnement personnalisé avec l'équipe éducative, en y associant la famille ainsi que les professionnels concernés. Le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite transmis à la famille afin de recueillir son accord.

Le plan d'accompagnement personnalisé est conçu comme un outil de suivi de l'élève. Une attention est donc portée à sa transmission à chaque changement d'établissement scolaire, particulièrement lors de la liaison école-collège ou collège-lycée.

Le plan d'accompagnement personnalisé est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève, avec l'appui des professionnels qui y concourent. Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'accompagnement personnalisé. Une évaluation des aménagements et adaptations est faite tous les ans, au regard des progrès réalisés par l'élève, par référence aux programmes prévus à l'article L. 311-1 du code de l'éducation.



### **3. Un document unique**

Le plan d'accompagnement personnalisé est rédigé conformément au modèle annexé à la présente circulaire. Ce document doit être utilisé au sein des établissements scolaires afin de faciliter l'homogénéité des pratiques académiques, la continuité et le suivi des aménagements, notamment pour les élèves qui seraient amenés à changer d'établissement.

Le document PAP se décline en quatre fiches distinctes pour l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège et le lycée. Il présente la situation de l'élève et les aménagements et adaptations pédagogiques à mettre en œuvre pour répondre à ses besoins spécifiques. Ce document propose une liste non exhaustive d'adaptations et d'aménagements possibles. Plutôt que de cocher un trop grand nombre d'items, il est préférable de mettre en évidence les aménagements et les adaptations pédagogiques indispensables. Il s'agit avant tout, pour l'enseignant, de centrer son action sur des aménagements et adaptations qui pourront être poursuivis tout au long de l'année scolaire.

Réactualisé et enrichi tous les ans, le PAP suit l'élève tout au long de sa scolarité, en tant que de besoin.

Logo de l'académie et/ou du département

## Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

**Nom et prénom(s) de l'élève :**

**Date de naissance :**

**Responsables légaux :**

**Adresse :**

**Besoins spécifiques de l'élève** (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Conséquences des troubles sur les apprentissages :

## Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

### MATERNELLE

#### Conduite de classe : liste des points d'attention

##### Organisation spatiale, temporelle et matérielle

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Visibilité et clarté des affichages
Mise à disposition d'outils individuels et adaptés
Aides visuelles pour la gestion du temps
<b>Aménagements mis en place :</b>
<b>PS :</b>
<b>MS :</b>
<b>GS :</b>

##### Réalisation des tâches et aménagement des supports dans les différentes activités

Aider à la compréhension des consignes et des informations (reformulation, etc.)
Décomposer les consignes et informations complexes (utiliser de préférence des consignes simples)
Adapter et aménager les supports
Faciliter la préhension
Finaliser et faire évoluer le plan de travail et les aménagements avec l'enfant
<b>Aménagements mis en place :</b>
<b>PS :</b>
<b>MS :</b>
<b>GS :</b>

##### Aider l'élève dans la classe

Accepter des modes d'expressions spécifiques de l'élève (mots, gestes, etc.)
Mettre en place des dispositifs de coopération entre élèves
Prendre en compte les contraintes associées : fatigue, lenteur, surcharge, etc. (accepter de différer le travail)
Utiliser différents canaux dans les différentes activités (expression, psychomotricité etc.)
<b>Aménagements mis en place :</b>
<b>PS :</b>

**MS :****GS :**

<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :</b>

**Bilan des aides apportées en maternelle :**

- Aménagements n'ayant pas atteints les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

## Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

### ÉLÉMENTAIRE

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

#### Adaptations transversales :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Installer l'élève face au tableau					
Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage					
Utiliser un code couleur par matière					
Privilégier l'agenda au cahier de textes					
Vérifier que l'agenda soit lisiblement renseigné					
Agrandir les formats des supports écrits (A3)					
Donner des supports de travail ou d'exercices déjà écrits (QCM par exemple)					
Fournir des photocopies pour privilégier l'apprentissage et le sens donné					
Surligner les énoncés ; surligner une ligne sur deux					
Proposer à l'élève des outils d'aide (cache, règle, etc.)					
Fournir à l'élève des moyens mnémotechniques					
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique					
Aider à la compréhension par une explicitation ou une reformulation de la part de l'enseignant					
Mettre en place un tutorat par l'intermédiaire d'un élève qui lit à voix haute les consignes					
Énoncer l'objectif de la séance et en faire une synthèse à la fin					
Proposer des activités qui pourront être achevées avec succès, qui valoriseront l'élève					
Permettre l'utilisation de la calculatrice dans toutes les disciplines					
<b>Utilisation de l'informatique :</b>					
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette					
Permettre l'utilisation d'une clef USB					
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique					
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions					

#### Évaluations :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Accorder un temps majoré					
Donner les consignes à l'oral					
Adapter la situation, les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit : - proposer des QCM ; - proposer des schémas à légender ; - proposer des exercices à trous, à cocher, à relier.					
Autoriser différents supports (tables de calcul, fiches chronologiques, fiches mémoire)					
Privilégier les évaluations sur le mode oral					
N'évaluer l'orthographe que si c'est l'objet de l'évaluation					
Ne pas pénaliser le soin, l'écriture, la réalisation de figures, etc.					
Évaluer les progrès pour encourager les réussites					

#### Leçons :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Proposer l'apprentissage des mots clés uniquement					

Fournir une fiche « mémoire » (dessins, symboles, etc.)					
---	--	--	--	--	--

Lecture / langage oral :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Recourir de manière privilégiée à des jeux proposant un travail de la conscience phonologique					
Accentuer le travail sur la combinatoire					
Avant même de lire le texte, lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise d'indices par l'élève					
Proposer à l'élève une lecture oralisée (enseignant ou autre élève) ou une écoute audio des textes supports de la séance					
Surligner des mots clés / passages importants pour faciliter la lecture de l'élève					
Proposer à l'élève un schéma chronologique du récit (l'amener à indiquer ce qu'il a retenu, paragraphe après paragraphe, à l'aide d'un schéma)					

Production d'écrits :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte)					
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix, etc.)					
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie					
Limiter les exigences sur l'emploi de règles précises					
Recourir à la dictée à l'enseignant					
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille					

Mathématiques :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Autoriser l'utilisation des tables de multiplication (ou de la calculatrice) pendant les cours et les contrôles					
Privilégier la présentation des calculs en ligne					
Présenter les calculs en colonnes avec des repères de couleur (ex : colonne des unités en rouge, des dizaines en bleu et des centaines en vert)					
Admettre que la réponse ne soit pas rédigée si les calculs sont justes					
Ne pas sanctionner les tracés en géométrie					
Laisser compter sur les doigts					
Utiliser la manipulation (pliages, objets 3D, etc.)					
Travailler sur les « qui...qui » (qui est perpendiculaire à... et qui passe...) et les syllogismes					
Colorier les différentes colonnes des tableaux à double entrée (en utilisant des couleurs différentes)					
Favoriser, autoriser la résolution des problèmes avec recours à la schématisation					

Pratique d'une langue vivante étrangère :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Veiller à ce que la perception de départ soit correcte : prononcer le plus distinctement possible et pas trop vite, écrire clairement au tableau en gros caractères					
Travailler la prononciation des sons même exagérément					
Utiliser un enseignement multi sensoriel ; entendre, lire, voir (images), écrire					
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes					
Utiliser des couleurs pour segmenter les mots, les phrases					

Expliquer et traduire la grammaire, les tournures de phrases					
--	--	--	--	--	--

Autres aménagements et adaptations :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :

**Bilan des aides apportées au primaire :**

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :
  
- Aménagements profitables :

**Entrée au collège**

Liaison primaire-collège (à remplir par l'enseignant de l'école en lien avec un enseignant du collège) :

## Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

### AU COLLÈGE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

**L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.**

Pour toutes les disciplines :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				
Limiter la copie (synthèse du cours photocopiée)				
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)				
Autoriser les abréviations				
Privilégier l'agenda ainsi que l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)				
Utiliser le surligneur				
Faire construire une fiche mémoire et permettre à l'élève de l'utiliser, y compris durant l'évaluation				
Proposer une aide méthodologique				
Aider à l'organisation				
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique				
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé				
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)				
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines				
<b>Utilisation de l'informatique :</b>				
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette				
Permettre l'utilisation d'une clef USB				
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique				
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions				

Évaluations :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Accorder un temps majoré				
Privilégier les évaluations sur le mode oral				
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou pas souhaitable				
Limiter la quantité d'écrit (recours possible aux QCM, exercices à trous, schémas, etc.)				
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits				
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)				

Devoirs :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Limiter le « par cœur », demander à ce que les notions clés uniquement soient retenues				
Donner moins d'exercices à faire				
Aider à la mise en place de méthodes de travail (systèmes d'organisation répétitifs, accompagnement personnalisé)				



## Français :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Proposer des dictées aménagées (à trous, avec un choix parmi plusieurs propositions, etc.)				
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques				
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio				
Faciliter la production d'écrit (autoriser un répertoire personnel, lui apprendre à utiliser les indicateurs de temps pour structurer le récit)				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes, utiliser les couleurs pour segmenter les mots, les phrases				

## Mathématiques :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)				
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)				
Utiliser la schématisation en situation problème				

## Langues vivantes :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Évaluer plutôt à l'oral				
Proposer à l'élève des supports visuels pour faciliter la compréhension				
Insister sur la prononciation et la distinction des nouveaux sons de la langue				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes				

## Histoire / géographie :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Utiliser les affiches et chronologies dans la salle				
Surligner les mots-clés ou nouveaux				
Autoriser la lecture de documents avec un guide de lecture ou un cache, etc.				
Agrandir les cartes, mettre des couleurs				

## Arts plastiques :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales				
Utiliser et valoriser les compétences spatiales (réalisations en 3D)				

## Éducation physique et sportive :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues				
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)				
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs				
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs				
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets				

## Autres aménagements et adaptations :

	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

**Bilan des aides apportées au collège :**

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :
  
- Aménagements profitables à l'élève :

**Entrée au lycée**

**Liaison collège-lycée** (à remplir par le professeur principal en lien avec un professeur du lycée) :

## Adaptations et aménagements à mettre en œuvre en fonction des besoins de l'élève

### AU LYCÉE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

**L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.**

Pour toutes les disciplines :

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL 14)			
Limiter la copie (synthèse du cours photocopie)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)			
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des repères visuels de couleur par exemple			
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques			
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)			
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)			
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines			
<b>Utilisation de l'informatique :</b>			
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette			
Permettre l'utilisation d'une clef USB			
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique			
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions			

Évaluations :

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits			
Accorder un temps majoré			
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant, lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou souhaitable			
Privilégier les évaluations sur le mode oral			
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)			

Devoirs :

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Donner moins d'exercices à faire tout en maintenant le niveau d'exigence			
Aider à la mise en place de méthode de travail (apprendre à s'organiser, accompagnement personnalisé)			

Français :

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Proposer l'utilisation de supports numériques			
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio			

Mathématiques :

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Utiliser la schématisation en situation problème			
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)			

Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)			
Proposer l'utilisation de logiciels adaptés en géométrie			

**Langues vivantes :**

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Évaluer plutôt à l'oral			
Proposer des supports visuels (dessins, croquis, gestes, vidéos) pour faciliter la compréhension			
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes			

**Histoire / géographie :**

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Utiliser les supports chronologiques			
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé (vérifier la compréhension des termes les plus élémentaires)			
Surligner les mots-clés ou nouveaux			
Agrandir les cartes, mettre des couleurs			
Autoriser la lecture de document avec un guide de lecture, un cache			

**Expression artistique :**

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales (ateliers de théâtre, musique)			
Proposer systématiquement des feuilles grand format			
Autoriser l'utilisation de logiciels de dessins sur ordinateur			

**Éducation physique et sportive :**

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues			
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)			
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs			
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs			
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets			

**Adaptations dans le cadre des champs professionnels :**

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle

**Autres aménagements et adaptations :**

	2 <sup>de</sup>	1 <sup>re</sup>	Tle

<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du chef d'établissement :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du chef d'établissement :</b>
<b>Date :</b>	<b>Visa des parents :</b>	<b>Signature et tampon du chef d'établissement :</b>

**Bilan des aides apportées au lycée :**

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :